



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/557/Add.1
13 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 84 b) de l'ordre du jour

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE

PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Aide à la reconstruction et au développement du Liban

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. Dans le cadre de ses efforts tendant à répondre d'urgence par tous les moyens possibles aux besoins d'assistance du Liban en matière de reconstruction et de développement, le Secrétaire général a, le 28 février 1991, traité de cette question avec M. Bettino Craxi, Conseiller spécial du Secrétaire général. M. Craxi a accepté la demande du Secrétaire général de se joindre aux efforts de ce dernier pour mobiliser toutes les ressources possibles afin d'aider le Gouvernement libanais dans sa tâche de reconstruction.

2. A cet effet, M. Craxi s'est d'abord entretenu avec plusieurs personnalités internationales et libanaises, dont le Président de la République française, les patriarches et les évêques des communautés catholiques et chrétiennes du Moyen-Orient, le Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, le Ministre des affaires étrangères du Liban et le Président du Comité de reconstruction de ce pays. Afin d'évaluer les données recueillies dans le cadre de ces contacts, M. Craxi a ultérieurement envoyé à Beyrouth, en mars 1991, une délégation technique qui a eu des entretiens avec le Comité de reconstruction libanais. Cette délégation technique a conclu qu'il était nécessaire de prendre des mesures d'urgence afin de rétablir les services de téléphone et de transport ainsi que d'approvisionnement en eau; il fallait, dans le même temps, établir une planification urbaine et chiffrer les besoins en énergie; on devait en outre prévoir des plans de reconstruction à moyen et à long terme concernant l'industrie, l'agriculture et le génie civil. La délégation technique a fourni quelques indications préliminaires quant aux travaux à entreprendre pour l'application de ces plans d'urgence, ainsi qu'à l'égard des interventions structurelles à moyen terme et les investissements requis de la communauté internationale.

3. A la demande du Secrétaire général, M. Craxi s'est rendu lui-même les 9 et 10 juin 1991 au Liban, où il a été reçu par le Président de la République, le Premier Ministre, le Président de l'Assemblée nationale, le Ministre des affaires étrangères, le Président et les membres du Comité de reconstruction, des dirigeants politiques et des experts économiques, tant du secteur public que privé. Ces entrevues ont permis à M. Craxi de se faire une idée précise de l'évolution de la situation au Liban et des besoins urgents de ce pays, tels que les concevaient les autorités libanaises du plus haut niveau. Il a été réitéré à M. Craxi que le Gouvernement libanais avait absolument besoin d'élaborer un plan de développement au niveau national pour répondre aux besoins économiques et sociaux fondamentaux de la population (notamment à l'égard des services d'électricité, de télécommunications, d'approvisionnement en eau et d'autres services publics). Il était évident qu'une contribution financière internationale d'urgence aiderait considérablement le Gouvernement en lui permettant d'entamer certains travaux publics, tout en créant des emplois rendus si nécessaires à la suite de la démilitarisation des milices et du retour de centaines de milliers de ressortissants libanais.

4. Sur la base de ces renseignements, M. Craxi a immédiatement intensifié ses contacts avec divers donateurs potentiels, notamment des gouvernements de pays d'Europe occidentale et la Communauté européenne. Ces donateurs ont accéléré en conséquence leurs procédures internes correspondantes et des ressources considérables ont pu être mobilisées pour répondre, au niveau bilatéral, comme le demandait le Gouvernement libanais, à certains des besoins les plus urgents du pays. Les efforts de M. Craxi ont ainsi permis de donner effet à la volonté de la communauté internationale de venir en aide au Liban.
